

*Administrateur de la Chambre Nationale
de la Batellerie Artisanale*

à

Monsieur Michel DELPUECH
Préfet de région
Préfecture Aquitaine
Esplanade Charles-de-Gaulle
33077 Bordeaux Cedex

Toulouse, le 05 février 2014

Objet : CPER 2014-2020

Copie à : Monsieur Henri-Michel COMET, *Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne, Préfet coordonnateur pour l'ensemble du Canal des Deux-Mers.*

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du montage des nouveaux CPER 2014-2020, je me permets d'attirer votre attention sur l'intérêt d'investir dans le transport fluvial de marchandises et plus particulièrement sur le canal des Deux-Mers qui traverse les trois régions suivantes : Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Par ailleurs, le développement du transport de marchandises sur le canal des deux-Mers répond aux attentes formulées par le Premier ministre dans le cadre des CPER :

- La mobilité multimodale
- La transition écologique et énergétique

Aujourd'hui, le canal des Deux-Mers accueille principalement, de Pâques à fin octobre, une activité touristique. Pendant la période creuse, le canal est fermé, d'abord sur le Midi (novembre et décembre), ensuite sur le canal de Garonne (janvier et février), ce qui interdit les voyages de bout en bout pendant quatre mois pour l'activité de transport de marchandises. Le transport par voie d'eau est surtout concentré, pour le canal du Midi, entre Castelnaudary et Agde, et pour le canal de Garonne, autour de Buzet-sur-Baïse. Le reste du canal ne connaît qu'une très faible fréquentation alors que dans les années 70, le transport fluvial sur le canal du Midi et le canal latéral à la Garonne enregistrait 620 000 tonnes de marchandises transportées soit cent millions de tonnes/kilomètres.

Le schéma de développement et d'aménagement du canal des Deux-Mers en cours d'élaboration prévoit "l'élaboration d'une étude de faisabilité du fret sur le CE2M". La question du retour du fret s'inscrit dans le contexte plus global du report modal dans le secteur du transport, encouragé par la commission européenne et programmé dans le Grenelle de l'environnement, avec un objectif de 25% de marchandises sur des modes alternatifs à la route. En outre, dans chacune des régions concernées existent un fort potentiel en matière de transport, mais par manque d'infrastructures nécessaires au chargement et au déchargement des marchandises, les chargeurs se détournent de la voie d'eau.

Concernant la région Aquitaine, les opportunités pour le transport fluvial sont multiples. Tout d'abord, l'opération Euratlantique va nécessiter l'acheminement de grandes quantités de matériaux, tant pour la démolition que pour la construction des nouveaux quartiers. L'agrandissement de la gare Saint Jean, en bordure de Garonne, et la refonte du quartier va poser également la question des moyens à utiliser pour l'acheminement des matériaux nécessaires. Le groupe Fayat, 4^{ème} groupe de BTP en France, s'est interrogé sur l'utilisation de la voie d'eau pour l'évacuation des déchets et pour l'approvisionnement des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux. Or, la rocade sépare le quartier Saint Jean de la Garonne, aussi la réalisation d'un appontement et l'installation d'une bande transporteuse financée dans le cadre des CPER permettrait de contourner les difficultés de circulation pour les riverains, encouragerait un moyen de transport dit « propre » et répondrait aux attentes des acteurs économiques.

Ensuite, le groupe Fayat possède, sur le canal latéral, deux carrières (au bec d'Ambès et à Bruch) qui pourraient elles aussi avoir recours à la voie d'eau pour le transport de leurs produits. Des aménagements pour le chargement des bateaux seraient à prévoir tels que des quais de chargement/déchargement et des postes d'attente. Ces aménagements, partagés avec les autres modes de transport, favoriseraient la multimodalité et permettraient la mutualisation des coûts. Pour ce faire, la réserve foncière est nécessaire pour l'aménagement d'une plateforme multimodale, au plus près de l'agglomération Bordelaise. Citons encore la proximité de la déchetterie de la Communauté urbaine de Bordeaux, la société Amendor qui expédie des plaquettes à destination des usines Lafarge à Port la Nouvelle, la papeterie de Bègles susceptible de s'approvisionner en produits de recyclages. La liste est non exhaustive et sera complétée dans le cadre de l'étude de faisabilité initiée dans le cadre du schéma de développement du CE2M.

En outre, les infrastructures routières ne pouvant pas absorber l'augmentation continue du trafic poids lourds sur la Communauté urbaine de Bordeaux, le report modal sur la voie d'eau est la seule réponse immédiate aussi bien d'un point de vue écologique qu'économique.

Par ailleurs, le problème des algues envahissant le canal, nécessitant l'intervention coûteuse d'engins de faucardage, se résorbera de lui-même lorsque le canal sera fréquenté à nouveau par des bateaux chargés, entretenant ainsi le chenal navigable.

L'ensemble des investissements proposés doivent bénéficier, plus largement, aux entreprises qui souhaitent utiliser la liaison interrégionale entre l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées et le Languedoc Roussillon que représente le canal des deux Mers. Des investissements portés sur de nouvelles infrastructures auront pour résultat la création d'activités liées au transport, au BTP pour les aménagements en bord de voie d'eau et enfin à l'entretien et à la maintenance de ces infrastructures. Toutefois, la compétitivité du transport fluvial doit également se faire par la construction de bateaux spécifiques au secteur Toulouse-Bordeaux.

Le canal des Deux-Mers peut à nouveau devenir un territoire dynamique et générateur d'emplois en s'inscrivant dans la politique de report modal et de transition énergétique initiée par le gouvernement. Toutefois, cela ne pourra se faire qu'à travers les investissements que vous voudrez bien lui accorder. Accroître les opportunités offertes par le canal des Deux-Mers en matière de transport de marchandises apportera aussi, plus largement, un regain d'intérêt pour le tourisme et une attention particulière aux enjeux environnementaux.

Je me tiens à votre disposition pour discuter de façon plus approfondie et devenir partie prenante des discussions entamées à ce sujet. Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Jean-Marc SAMUEL